



Fleurey en l'année 1666

Extrait du registre des biens et dettes des communautés des bailliages de Dijon fait en l'année mil six cent soixante-six par devant M. Bouchu Intendant de la Généralité de Bourgogne.

On est au début du règne de Louis XIV. Par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 7 août 1665, celui-ci décide une grande enquête dans les paroisses du royaume sur les biens et droits des communautés "pour les retirer des mains des usurpateurs, avec la restitution des indues jouissances". Par lettres patentes du 22 septembre 1665, l'Intendant Claude Bouchu est chargé d'établir le registre des déclarations de biens et dettes de chaque paroisse et autre communauté de Bourgogne.

En terme d'usurpation, Fleurey est un modèle du genre ! Trente-cinq aliénations successives ont fait passer entre les mains de vingt-trois acquéreurs les deux mille journaux de terres et bois communaux de Fleurey. Malgré cela, les habitants doivent encore "3445 livres vérifiées et reconnues et plus de 10 000 livres non vérifiées et reconnues" Dépouillé de son riche domaine communal, Fleurey doit pourtant payer un lourd impôt supplémentaire.

L'enquête Bouchu est très détaillée ; elle comporte pour la paroisse plus de 250 lignes d'écriture fine sur quatre très grandes pages. Chose remarquable pour l'époque, la rédaction est faite sur un "imprimé" comportant 14 séries de questions. Malgré quelques difficultés de lecture, il nous a semblé intéressant de transcrire presque intégralement cette "photographie" de Fleurey à un des moments les plus difficiles de son histoire.

A - I . Le nom de la paroisse, des fiefs, hameaux et métairies qui en dépendent.

Fleurey était autrefois un bourg fermé de murailles où il y avait quatre foires à l'année et un marché tous les jeudis ; il était composé de six à sept cents feux ; présentement réduit en village sans clôture et à cent maisons habitées ou en état de l'être, qui a pour paroisse et patron St Jean Baptiste. Il a une maison seigneuriale qui anciennement était un monastère de religieux de l'ordre de St Benoît où il ne reste plus que la muraille de clôture, l'église, un colombier et un logement sur la porterie en état avec un pignon joignant qui fait connaître que c'était le dortoir des religieux.

Il n'y a ni fiefs ni hameaux qui en dépendent ; il y a des métairies séparées, savoir Colonges qui est à un quart de lieue de Fleurey appartenant à la veuve Potot du Pont de Pany, consistant en deux maisons étables et autres aisances, vergers et chenevières, environ 20 journaux de chaque saison pour chacun des deux rentiers¹, de terres tant bonnes que mauvaises emplantées de noyers et environ 9 soitures² de prés. Elle est admodiée³ au tiers qui peut rendre par commune année 10 esmines⁴ moitié blé conceau, orge et avoine. La Colombière éloignée de demi quart de lieue de Fleurey appartenant à la veuve du Trésorier Bretagne consistant en une maison, grange, étables, bergeries, cour, jardin, verger et chenevière, 34 journaux de chaque espèce de terres tant bonnes que mauvaises, 6 soitures de prés, qui peut rendre par commune année 30 esmines moitié blé conceau, orge et avoine et 16 livres en argent ; le moulin de Morcueil, appartenant au Sieur Caton, admoniateur à Dijon, avec la maison grange, étables, cour, jardin, chenevière avec 14 ou 16 journaux de méchantes terres sur le finage d'Ancey et six soitures tant prés que vergers admodiés 9 esmines de blé conceau, orge par moitié outre une esmine de cens due au sergent de Fleurey moitié blé et avoine, et 3 livres 10 sous en argent. Il y aussi un battoir de chanvre qui rend par an 80 livres de chanvre battu ou non battu au choix du mr(?). Le moulin des Roches au bas du village, possédé à cens par les héritiers de Mr Jean Flachot avec la maison et chenevière, admodié 4 esmines, moitié blé conceau et orge, outre une esmine au sergent de Fleurey moitié blé et orge et 4 livres 15 en argent. Il y a aussi une huilerie admodiée 20 livres et un battoir admodié 100 livres de chanvre non battu et 4 ou 5 journaux de terres avec 3 soitures de pré qui ne sont pas admodiés et la maison de la veuve Potot au Pont de Pany avec ses dépendances sur Fleurey

¹ rentier : fermier ; celui qui exploite la ferme, la rente.

² soiture : le journal de pré, environ 34 ares.

³ admodié : donné en exploitation, loué moyennant une portion de la récolte.

⁴ esmine ou émine : 16 boisseaux de 13 litres, soit 486 litres de grain (environ 380 kg) ; le commerce des grains se faisait en fonction du volume.